

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : 15 (2ème alinéa)

Déposée par Monsieur : Alain Lamassoure

Qualité : Membre

Article 15 (2ème alinéa)

2. Les domaines d'action d'appui sont:
- l'emploi
 - l'industrie
 - l'éducation, la formation professionnelle et la jeunesse
 - la culture
 - le sport
 - la protection contre les catastrophes,
 - **le tourisme,**
 - **la coopération transfrontalière.**

Explication : *Le tourisme est un oubli fâcheux, car tous les pays du sud y tiennent particulièrement. La coopération transfrontalière est le type même de sujet où une action d'appui de l'Union est particulièrement utile ; elle profitera notamment aux pays candidats.*